



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

# THÉMA



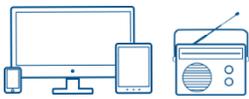
## La représentation des femmes dans les médias audiovisuels pendant l'épidémie de Covid-19

Mars à mai 2020

Juin 2020

Les collections CSA





## Sommaire

<b>Synthèse.....</b>	<b>5</b>
<b>Principaux constats .....</b>	<b>8</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>17</b>



## Synthèse

Dans son dernier rapport sur la « Représentation des femmes à la télévision et à la radio »<sup>1</sup>, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) relevait que la place des femmes dans les médias audiovisuels avait continué de s'améliorer en 2019, tout en étant loin encore de refléter fidèlement la réalité de la société française.

**Cette question se pose avec une acuité particulière pendant la crise liée à la pandémie de Covid-19, compte tenu de l'importance du rôle joué par les médias d'information et par la hausse de leurs audiences.** Certaines publications en cette période ont d'ailleurs suscité le débat.

Fin avril 2020, le Premier ministre a décidé de confier à madame Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, une mission sur la place des femmes dans les médias audiovisuels et la presse écrite en période de crise.

C'est dans ce contexte, et pour nourrir d'éléments factuels la réflexion collective, que le CSA a décidé de mener une étude. **Cette dernière, réalisée à partir de données qu'il a collectées, a ainsi pour objectif de déterminer, en s'appuyant sur un panel de programmes, si les inégalités de représentation des femmes et des hommes dans les médias audiovisuels se sont accentuées pendant cette crise, à l'image de ce qui a pu être relevé dans le reste de la société**<sup>2</sup>. Elle ne prétend aucunement à l'exhaustivité et se conçoit simplement comme une série de photographies des programmes d'information et de magazines de certaines chaînes de télévision et stations de radio qui drainent une audience importante.

Cette étude est fondée sur l'analyse de deux corpus de programmes :

- >> les journaux de TF1, France 2, BFMTV, LCI, France Inter et RTL qui ont traité des interventions du Président de la République des 12, 16, 25 mars et 13 avril, qui ont été autant de moments clés liés à l'actualité de la pandémie ;
- >> les émissions spéciales liées au Covid-19 diffusées sur les chaînes TF1, France 2, M6 et France 5, entre les mois de mars et de mai 2020 : programmes événementiels de première partie de soirée mais aussi programmes quotidiens, essentiellement en avant-première partie de soirée, qui se sont consacrés uniquement ou essentiellement à cette actualité.

Ainsi, 59 programmes, représentant un volume de près de 89 heures, ont été visionnés par le CSA. Tous les intervenants à l'antenne - plateaux, duplex et reportages - ont été indexés, soit 2 962 personnes (cf. la méthodologie détaillée qui figure en annexe 1).

<sup>1</sup> « La représentation des femmes à la télévision et à la radio (exercice 2019) », le 5 mars 2020 : <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Presence-des-femmes-dans-les-medias-audiovisuels-Le-CSA-releve-des-progres-dans-son-rapport-2019-notamment-a-la-radio>.

<sup>2</sup> Enquête Harris Interactive pour la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, « L'impact du confinement sur les inégalités femmes-hommes », 2020 : [https://harris-interactive.fr/opinion\\_polls/limpact-du-confinement-sur-les-inegalites-femmes-hommes/](https://harris-interactive.fr/opinion_polls/limpact-du-confinement-sur-les-inegalites-femmes-hommes/).



**Il ressort de cette étude que les tendances observées pendant la crise sont conformes à celles relevées par le CSA pour l'ensemble de l'année 2019 : la parité est presque atteinte pour les présentateurs (trices) et les journalistes mais des déséquilibres perdurent dans d'autres catégories, et en particulier dans celle des experts (es). En cela, les médias audiovisuels ont reflété, plutôt fidèlement même, la société et dès lors les disparités structurelles qui la caractérisent (ex : une incarnation masculine du pouvoir en termes de postes décisionnaires et honorifiques dans le milieu scientifique).**

### ***L'implication forte du CSA en matière de droits des femmes***

**La juste représentation des femmes et des hommes sur les antennes et la lutte contre les discriminations en raison du sexe constituent des missions essentielles pour le CSA.** S'il dispose depuis 2009 de données chiffrées concernant la représentation des femmes sur certaines chaînes de télévision avec le baromètre de la diversité, c'est à partir de 2014 qu'il a développé une action spécifique en vue d'une juste représentation et du respect des droits des femmes dans les programmes audiovisuels.

**>> 2014, la loi du 4 août sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :** cette dernière a inscrit dans la loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication, de nouvelles compétences pour le CSA et de nouvelles obligations pour les chaînes de télévision et de radio. Aussi, les sociétés nationales de programme, les services de télévision à caractère national et les services de radio appartenant à un réseau de diffusion à caractère national, diffusés par voie hertzienne terrestre doivent transmettre chaque année au CSA, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes sur leurs antennes. Les conditions d'application de cette loi ont été précisées dans la délibération n° 2015-2 du 4 février 2015, qui prévoit également une mécanique d'engagements volontaires des diffuseurs en vue d'améliorations ciblées de la représentation des femmes dans leurs programmes. Le CSA rend compte de ces données dans un rapport qu'il publie tous les ans à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars<sup>3</sup>.

2014 est également l'année du lancement, par le CSA et le ministère des sports, de leur action concernant le sport féminin : les « 24 heures du sport féminin » (2014 et 2015), les « Quatre saisons du sport féminin » (2016 à 2018) et « Sport féminin toujours » (depuis 2019).

**>> 2016, l'ajout de dispositions relatives aux femmes dans les conventions des télévisions privées :** dans le cadre de la reconduction des autorisations des services de télévisions hertziens, le CSA intègre dans leurs conventions un article spécifique portant sur la représentation des femmes avec notamment la détermination d'un objectif minimum quantifié destiné à faire progresser la part des femmes à l'antenne (ex : expertes, invitées politiques). Certaines chaînes ont également des obligations en matière de sport féminin.

<sup>3</sup> « La représentation des femmes à la télévision et à la radio (exercice 2019) », le 5 mars 2020 : <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Presence-des-femmes-dans-les-medias-audiovisuels-Le-CSA-releve-des-progres-dans-son-rapport-2019-notamment-a-la-radio>.



**>> 2017, de nouvelles compétences pour le CSA concernant la représentation des femmes dans les publicités et l'obtention du label « Égalité professionnelle » :** la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a confié au CSA la mission de veiller au respect de l'image des femmes dans les publicités. Fort de cette nouvelle compétence, il a réalisé une étude sur la représentation des femmes dans les publicités télévisées<sup>4</sup> et conclu le 6 mars 2018, une charte d'engagements avec les professionnels du secteur pour la lutte contre les stéréotypes sexuels, sexistes et sexués dans la publicité<sup>5</sup>.

Par ailleurs, déjà détenteur du label « Diversité » depuis 2012, le CSA devient, en juillet 2017, la première administration de l'État à obtenir le label « Égalité professionnelle ». Il a tout récemment signé, le 21 janvier 2020, la charte « Pour les femmes dans les médias » pour lutter contre le harcèlement sexuel ou les agissements sexistes. Ces labels témoignent de son engagement dans la lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, aussi bien dans l'exercice de ses missions que dans sa politique de ressources humaines.

**>> 5 mars 2020, publication de son dernier rapport sur la représentation des femmes dans les médias audiovisuels en 2019 ; des résultats encourageants<sup>6</sup> :** pour la première fois, et pour parvenir à une appréciation plus fine des différences de représentation entre les femmes et les hommes dans les médias tant en termes de taux de présence que de temps de parole, le CSA a mis les données transmises par les chaînes de télévision et de radio en regard des estimations réalisées par l'INA sur le temps de parole des femmes, obtenues de manière automatique à l'aide de l'outil d'analyse « inaSpeechSegmenter », issu d'une collaboration entre l'INA et le LIUM (Laboratoire Informatique de l'Université du Maine), dans le cadre du projet « Gender Equality Monitor », financé par l'Agence Nationale de la Recherche.

Dans son rapport de mars 2020, portant sur l'exercice 2019, le CSA faisait les constats suivants :

- pour la première fois depuis 2016, la part des femmes présentes à l'antenne - télévision (42 %) et radio (40 %) confondues - dépasse la barre des 40 % (41 %) ;
- le temps de parole des femmes à l'antenne - télévision et radio confondues -, mesuré par l'INA, est inférieur au taux de présence (36 %) ;
- à la radio, la présence des femmes dans les matinales est en hausse (41 % soit +2 points) mais leur temps de parole est bien inférieur (32 %) ;
- le taux d'expertes, télévision et radio confondues, continue de progresser (38 %, soit +1 point par rapport à 2018 et +8 points par rapport à 2016) ;
- le taux d'invitées politiques, télévision et radio confondues, est celui qui enregistre la progression la plus significative par rapport à 2018 (33 %, +6 points) ;
- les chaînes de télévision et de radio s'impliquent fortement dans la diffusion de programmes luttant contre les violences faites aux femmes.

<sup>4</sup> « Image des femmes dans les publicités télévisées », le 31 octobre 2017 : <https://www.csa.fr/Proteger/Droits-des-femmes/Mediatiser-le-sport-feminin/Image-des-femmes-dans-la-publicite-televisee-les-decalages-et-stereotypes-persistent>.

<sup>5</sup> Charte d'engagements volontaires pour la lutte contre les stéréotypes sexuels, sexistes et sexués dans la publicité : <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Retrouvez-la-charte-contre-les-stereotypes-sexistes-dans-les-publicites>.

<sup>6</sup> « La représentation des femmes à la télévision et à la radio (exercice 2019) », le 5 mars 2020 : <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Presence-des-femmes-dans-les-medias-audiovisuels-Le-CSA-releve-des-progres-dans-son-rapport-2019-notamment-a-la-radio>.

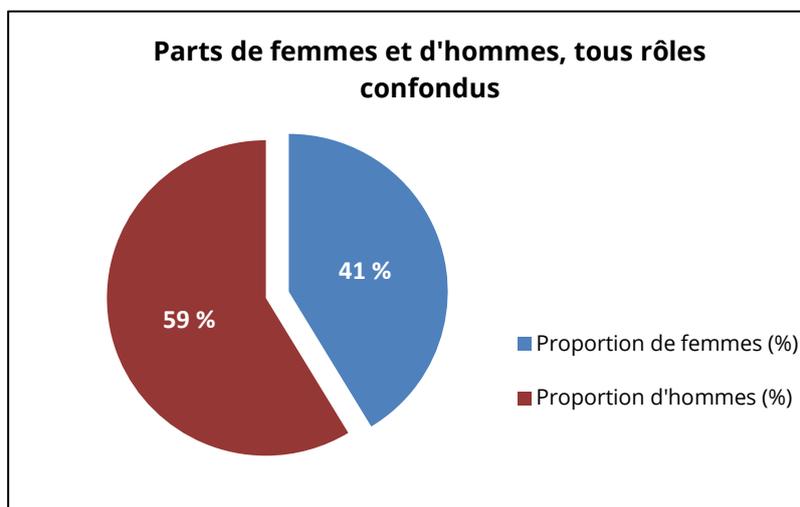


## Principaux constats

L'analyse des résultats du travail d'indexation des programmes sélectionnés par le CSA permet de dresser les cinq constats suivants :

### 1. Une sous-représentation des femmes identique à celle constatée sur l'ensemble de l'année 2019 (41 % contre 59 % d'hommes)

Sur les 89 heures de programmes visionnés et les 2 962 personnes indexées, **les femmes sont moins représentées que les hommes, quels que soient leurs rôles (41 % contre 59 %)**, alors même qu'elles représentent, selon l'INSEE, 52 % de la population française<sup>7</sup>.



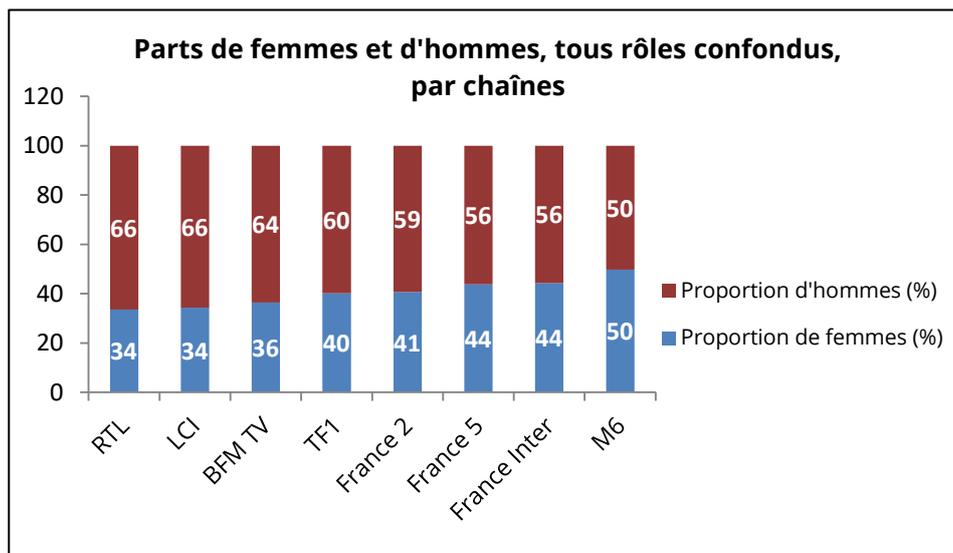
**Ce résultat est identique à celui relevé dans le rapport annuel du CSA sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio en 2019<sup>8</sup>.**

**La proportion de femmes est supérieure ou égale à 40 % pour cinq éditeurs : M6 (50 %), France Inter (44 %), France 5 (44 %), France 2 (41 %) et TF1 (40 %).** Elle est en revanche plus faible pour les deux chaînes d'information en continu indexées – BFMTV (36 %) et LCI (34 %) – et pour RTL (34 %) (cf. graphique ci-après<sup>9</sup>).

<sup>7</sup> Données de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926>.

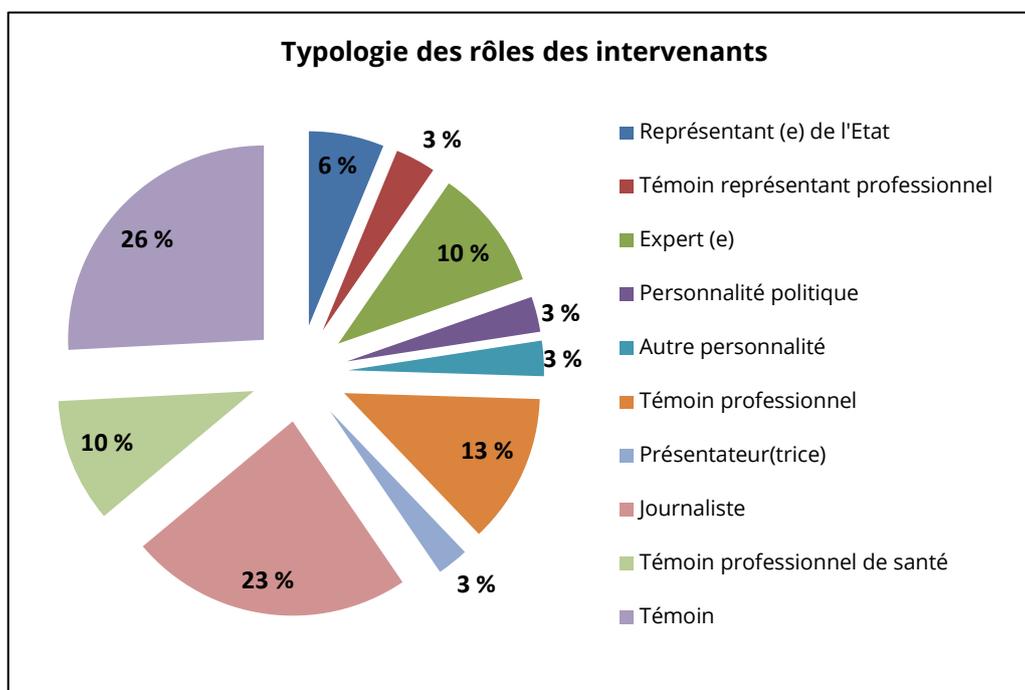
<sup>8</sup> « La représentation des femmes à la télévision et à la radio (exercice 2019) », le 5 mars 2020 : <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Presence-des-femmes-dans-les-medias-audiovisuels-Le-CSA-releve-des-progres-dans-son-rapport-2019-notamment-a-la-radio>.

<sup>9</sup> Cette représentation graphique intègre les données des deux corpus d'émissions.



## 2. Une majorité de femmes « témoins » (55 % contre 45 % d'hommes) et « témoins professionnels de santé » (52 % contre 48 % d'hommes)

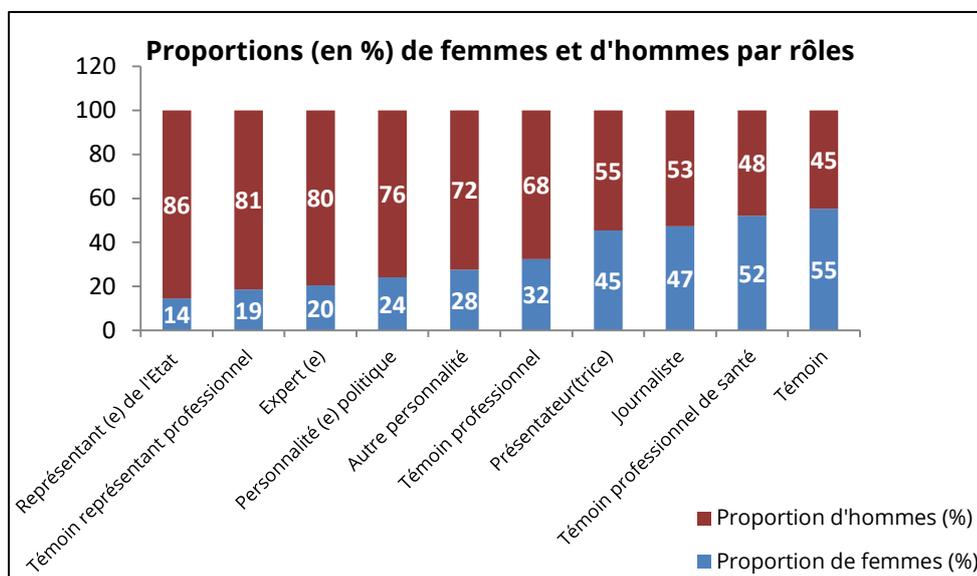
Les personnes indexées ont été classées en dix types de « rôles »<sup>10</sup>. La répartition du nombre de personnes par rôles est représentée dans le graphique ci-après.



<sup>10</sup> Pour rappel les dix catégories sont les suivantes : « Présentateur (trice) », « Journaliste », « Expert (e) », « Témoins », « Témoins professionnels », « Témoins professionnels de santé », « Témoins représentants professionnels », « Représentant (e) de l'État », « Personnalité politique » et « Autre personnalité » (cf. méthodologie en annexe 1).



Sur ces dix catégories de rôles, les femmes sont davantage représentées que les hommes dans seulement deux d'entre elles : « Témoin » (55 %) et « Témoin professionnel de santé » (52 %).



Les « témoins » sont ici entendus comme toutes les personnes qui sont intervenues à l'antenne pour évoquer la manière dont elles vivaient la crise sanitaire, les mesures de confinement, l'école à la maison, etc.

Parmi les témoins ayant été présentés comme des enfants, des mères ou pères de famille, des grands-parents (66 personnes), la plupart sont des femmes (73 %). **Parmi ceux présentés comme parents, le déséquilibre est encore plus marqué puisque l'on retrouve 79 % de femmes contre seulement 21 % d'hommes.**

Les « témoins professionnels de santé », sont considérés ici comme toutes les personnes qui intervenaient, principalement dans les reportages, pour rendre compte de leur quotidien professionnel : les difficultés à exercer leur métier pendant cette période (manque de matériel, etc.), la manière dont ils vivaient la crise, etc.<sup>11</sup>.

Sur l'ensemble des programmes visionnés, 305 personnes ont été indexées comme tels. **Parmi eux, on compte 52 % de femmes.**

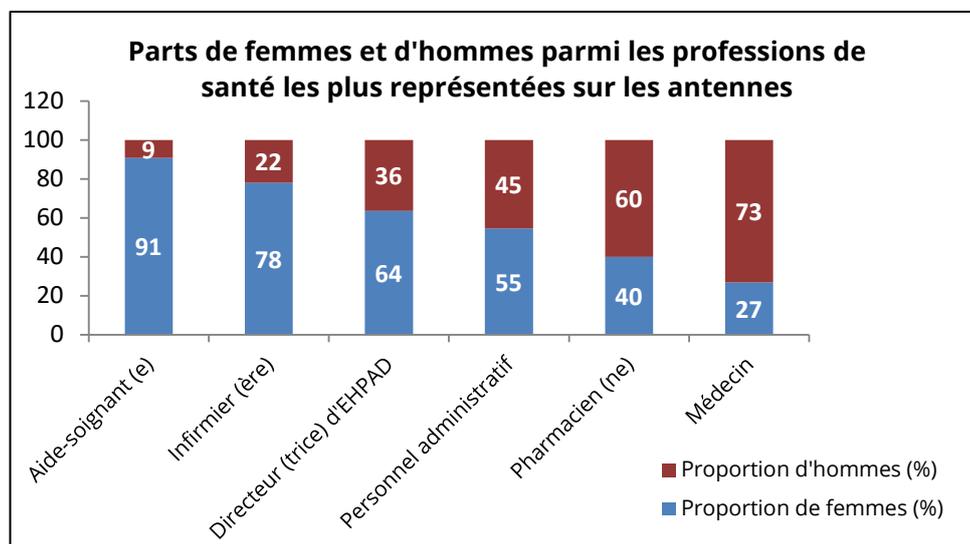
Dans le détail, la proportion de femmes intervenant à l'antenne et exerçant les professions d'infirmiers (ères) et d'aides-soignants (es), respectivement à hauteur de 78 % et 91 %, sont très proches de la réalité sociale puisque 87 % des infirmiers (ères) et 91 % des aides-soignants (es) sont des femmes<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Il convient de préciser que dans le cadre de cette étude, tous les professionnels de santé n'ont pas été automatiquement indexés en tant qu'experts (es) ; en effet, une distinction s'est opérée entre les intervenants rendant compte de leur quotidien professionnel et ceux apportant un éclairage plus large sur la situation des médecins en France, l'état de la recherche, etc. À noter que, les professionnels de santé possédant un titre - professeur, chef(fe) de service, directeur(trice) d'hôpital, chef(fe) de laboratoire, etc. - ont été indexés automatiquement en « experts (es) ».

<sup>12</sup> « Les femmes sont les grandes absentes des forums décisionnaires de la pandémie et de l'après », 16 mai 2020 : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/16/covid-19-les-femmes-sont-les-grandes-absentes-des-forums-decisionnaires-de-la-pandemie-et-de-l-apres\\_6039858\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/16/covid-19-les-femmes-sont-les-grandes-absentes-des-forums-decisionnaires-de-la-pandemie-et-de-l-apres_6039858_3232.html).



En revanche, elles représentent selon l'INSEE<sup>13</sup>, 46 % des médecins généralistes et spécialistes et, selon le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers, 52 % des médecins hospitaliers. Or, elles ne représentent que 27 % des médecins interrogées dans les médias audiovisuels. Le constat est le même pour les pharmaciens : en 2015, les femmes représentaient 67 %<sup>14</sup> de la profession et elles n'ont été que 40 % à avoir été interrogées.



Enfin, on constate que les femmes professionnelles de santé ont été moins bien présentées que leurs confrères masculins : parmi les individus qui ont bénéficié d'une présentation complète<sup>15</sup>, 42 % sont des femmes contre 58 % pour les hommes. En revanche, parmi les individus qui ont été présentés de manière partielle, 63 % sont des femmes contre 37 % pour les hommes et parmi les individus qui n'ont pas été présentés du tout, 66 % sont des femmes contre 34 % pour les hommes.

### 3. Presque autant de femmes que d'hommes parmi les journalistes (47 % de femmes) et les présentateurs (trices) (45 % de femmes)

Seulement deux catégories présentent une proportion de femmes et d'hommes presque paritaire : « Journaliste » (47 %) et « Présentateur (trice) » (45 %). Ce constat est conforme à celui dressé par le CSA dans le cadre de ses rapports annuels sur la représentation des femmes et des hommes.

<sup>13</sup> INSEE, « Tableau de l'économie française, édition 2019 : personnels et équipements de santé » : <https://insee.fr/fr/statistiques/3676711?sommaire=3696937>.

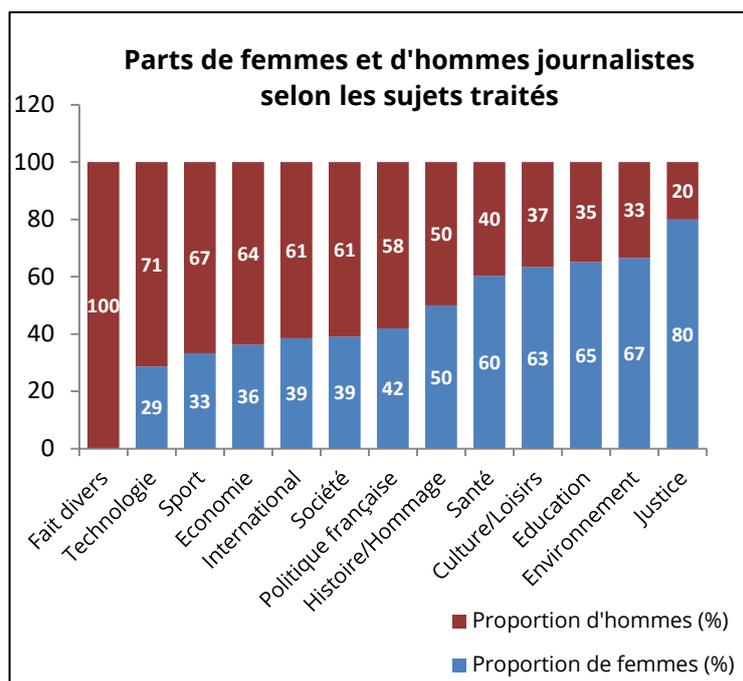
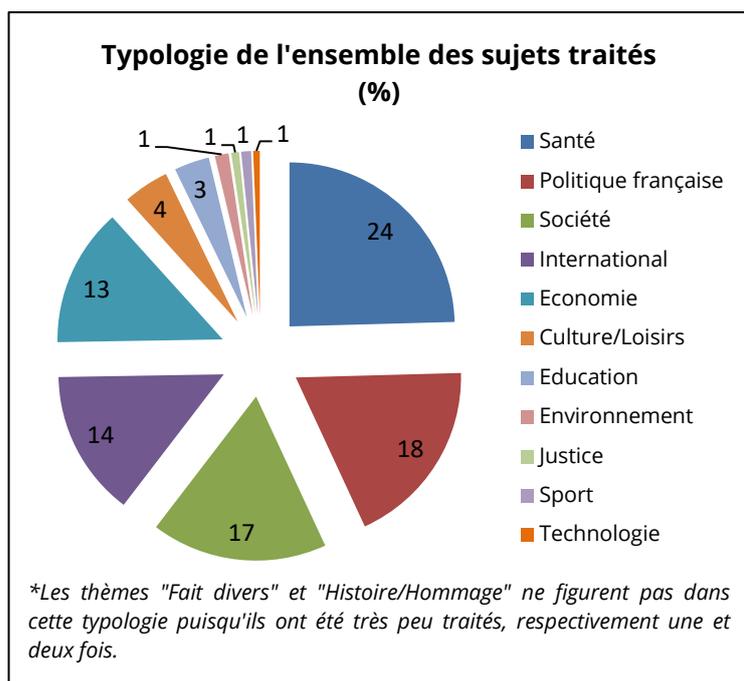
<sup>14</sup> « Portrait des professionnels de santé - édition 2016 », ministère des Solidarités et de la Santé, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche2-4.pdf>.

<sup>15</sup> Une présentation a été considérée comme « complète » lorsque le nom, prénom et profession de l'intervenant étaient mentionnés (écrit ou oral). Elle a été considérée comme « partielle » dès que l'un de ces trois éléments manquait.



Par ailleurs, selon la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), au 20 janvier 2020, 34 571 journalistes étaient actifs et parmi eux, 48 % de femmes (16 432) et 52 % d'hommes (18 139)<sup>16</sup>.

Alors que, par construction, la typologie des sujets traités dans les programmes indexés est fortement marquée par l'actualité épidémique, avec 24 % de sujets « santé », **les femmes continuent d'être plus présentes que les hommes sur les sujets de société, de santé et d'éducation, et moins présentes sur les sujets concernant l'économie, le sport ou la technologie** (cf. graphique ci-après), comme cela avait déjà été relevé en 2014, dans le rapport sur la présence des femmes dans les éditions d'information réalisé par l'INA pour le compte du CSA<sup>17</sup>.



#### 4. Une sous-représentation des femmes dans certaines catégories : un constat préoccupant mais conforme à la réalité sociale

**La présence des femmes ne dépasse pas la barre des 30 % dans cinq catégories de rôles sur dix :** « Autre personnalité » (28 %), « Personnalité politique » (24 %), « Expert » (20 %), « Témoin représentant professionnel » (19 %)<sup>18</sup> et « Représentant de l'État » (14 %).

<sup>16</sup> Lien permettant d'accéder aux données 2020 de la CCIJP : <http://www.ccijp.net/article-165-statistiques.html>.

<sup>17</sup> « La présence des femmes dans les éditions d'information du 1<sup>er</sup> semestre 2014, le 9 septembre 2014 » : <https://www.csa.fr/Informer/Collections-du-CSA/Thema-Toutes-les-etudes-realisees-ou-co-realisees-par-le-CSA-sur-des-themes-specifiques/Les-etudes-du-CSA/La-presence-des-femmes-dans-les-editions-d-information-du-1er-trimestre-2014>.

<sup>18</sup> Ont été entendus comme « Témoin représentant professionnel », les intervenants professionnels interrogés pour lesquels leurs fonctions syndicales, associatives, etc. étaient indiquées.



**La très faible part des femmes dans la catégorie des représentants de l'État (14 %)** résulte des nombreuses interventions du Président de la République, du ministre des Solidarités et de la Santé, du ministre de l'Intérieur ainsi que du directeur général de la santé.

**La part des femmes parmi les témoins représentants professionnels (19 %)** est proche de la réalité sociale ; en effet, alors que la féminisation des syndicats a progressé - sur la période 2013-2015, la part des femmes était de 37,5 % à la CGT, 45 % à FO et 47 % à la CFDT -, l'ouverture des femmes aux fonctions dirigeantes reste encore faible<sup>19</sup>. En 2020, les cinq grands syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) sont tous dirigés par des hommes.

**La catégorie des « Experts (es) »<sup>20</sup>** est au cœur des préoccupations du CSA ; depuis cinq ans, il mène un travail de sensibilisation des médias audiovisuels, qui porte ses fruits. Alors qu'en 2016, la part des expertes était la plus faible des cinq catégories déclarées par les chaînes de télévision et de radio, elle est devenue, en 2019, une des catégories comptant le plus de femmes, télévision et radio confondues, (38 %) et plus encore, elle n'a cessé de progresser depuis 2016 (+8 points).

### ***Le « Guide des expertes » : une forte implication des médias audiovisuels publics***

En 2012, l'agence « EpOke », en partenariat avec le CSA, a créé un guide rendant compte de toutes les expertes françaises et francophones ayant donné leur accord pour intervenir dans les médias. Figuraient dans cette base de données, des chercheuses, des cheffes d'entreprises, des présidentes d'associations, des responsables d'institutions, des médecins, etc.

En 2015, sous l'impulsion du groupe « Egaé », et en partenariat avec Radio France et France Télévisions, le « Guide des expertes » est devenu numérique et accessible sur *expertes.fr*.

En 2017, le projet prend une nouvelle ampleur puisqu'il se lance à l'international ; le site « Expertes Francophones » est créé, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie. En 2018, les sites « Expertes Tunisie » et « Expertes Algérie » sont lancés en partenariat avec des associations nationales et avec le soutien de l'Ambassade de France en Tunisie et de l'Ambassade de France en Algérie.

Les chaînes de télévision et de radio déclarent avoir régulièrement recours à ce guide pour parvenir plus facilement à renouveler leurs viviers d'invités.

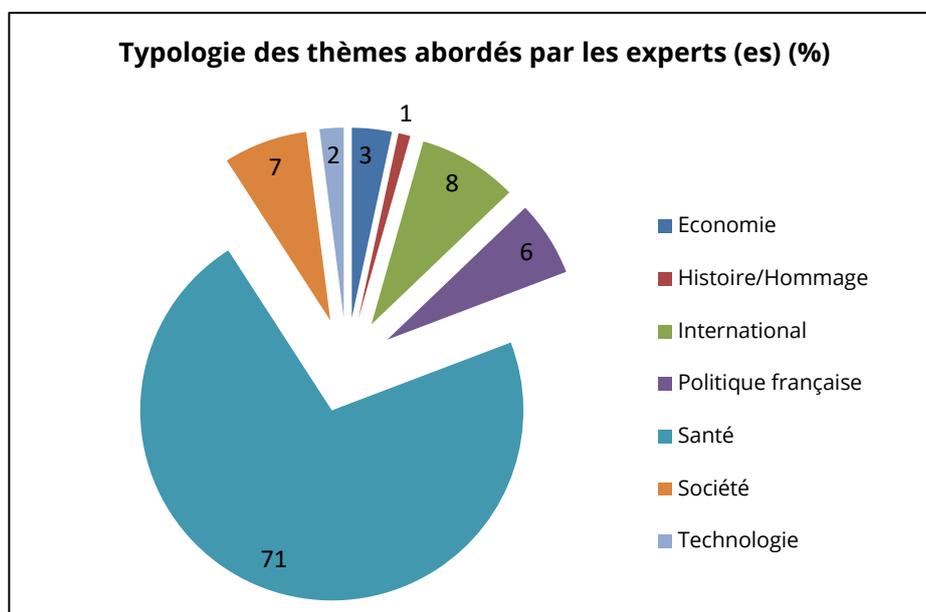
<sup>19</sup> *Le Monde*, « La place des femmes dans l'univers syndical », le 16 janvier 2018 : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/16/la-place-des-femmes-dans-l-univers-syndical\\_5242409\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/16/la-place-des-femmes-dans-l-univers-syndical_5242409_3232.html).

<sup>20</sup> Personnes, présentes en plateau, en duplex, ou interrogées dans le cadre de reportages, occupant la position du « sachant », apportant une connaissance particulière sur le sujet abordé (santé, économie, sociologie, technologie, etc.). Dans le cadre de cette étude, tous les professionnels de santé n'ont pas été automatiquement indexés en tant qu'experts (es) ; en effet, une distinction s'est opérée entre les intervenants rendant compte de leur quotidien professionnel et ceux apportant un éclairage plus large sur la situation des médecins en France, l'état de la recherche, etc. À noter que, les professionnels de santé possédant un titre - professeur, chef de service, directeur d'hôpital, chef de laboratoire, etc. - ont été indexés automatiquement en « experts (es) ».



**Or, en cette période de crise sanitaire, la parole des expertes a été considérablement moins présente que celle des experts : 20 % de femmes contre 80 % d'hommes expert(e)s.**

La grande majorité des experts indexés dans les programmes analysés par le CSA se sont exprimés sur des sujets de santé (71 %) (cf. graphique ci-après).



**Seules 21 % des experts en santé présents à l'antenne sont des femmes.** De surcroît, seuls 24 % des experts en santé invités en plateau et 15 % de ceux interrogés dans le cadre d'un reportage sont des femmes.

**Cette faible proportion n'est toutefois pas sans lien avec la réalité du milieu médical.** En effet, en 2016, les femmes **ne représentaient que 19 % des professeurs des universités – praticiens hospitaliers (PU-PH) et elles sont encore très peu à occuper des postes de haut niveau de responsabilités à l'hôpital (chef de service, de pôle, etc.)**<sup>21</sup>.

Il est relevé par ailleurs que le conseil scientifique, installé le 11 mars 2020 pour éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire liée au Covid-19, est composé à 80 % d'hommes. Ce sont d'ailleurs essentiellement des hommes membres de ce conseil qui ont été régulièrement interrogés ou conviés en plateau.

En revanche, alors qu'en 2013, « **hommes et femmes [étaient] à parité parmi les chercheurs de l'Inserm, de l'Institut Pasteur et de l'Inra** »<sup>22</sup>, seule une femme est intervenue parmi les quinze personnes travaillant à l'Institut Pasteur qui se sont exprimées dans les programmes analysés.

<sup>21</sup> *Le Monde*, « Un monde hospitalo universitaire si peu féminin », le 28 décembre 2018 : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/12/28/un-monde-hospitalo-universitaire-si-peu-feminin\\_5402878\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/12/28/un-monde-hospitalo-universitaire-si-peu-feminin_5402878_3224.html).

<sup>22</sup> « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n°10 », ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'avril 2017 : « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France n°10 ».



Par ailleurs, le taux d'expertes (toutes thématiques confondues) dans les programmes d'information n'est que de 16 % alors qu'il atteint 32 % dans les émissions spéciales. **Le traitement de l'actualité « à chaud » aggrave donc la tendance à la sous-représentation des femmes expertes, alors que les émissions événementielles ou bien, plus encore, un traitement spécialisé dans une émission régulière permettent une meilleure prise en compte de la diversité des profils des intervenants.**

## 5. Le sort des femmes en période de crise sanitaire : un sujet de traitement médiatique ?

**La question de la lutte contre les violences faites aux femmes n'a été évoquée qu'à de très rares occasions** dans les seize journaux télévisés, les seize tranches d'information et les vingt-sept émissions spéciales consacrées à la crise sanitaire qui ont été analysés dans le cadre de cette étude.

Il convient toutefois de préciser que la question de la recrudescence des violences conjugales en période de confinement s'est posée dans les médias à partir du 25 mars, au moment de la publication par le ministère de l'Intérieur des premiers chiffres préoccupants. Les journaux télévisés qui s'en sont fait écho dans les jours qui ont suivi cette annonce n'ont pas été indexés dans le cadre de la présente étude. Toutefois, ce sujet aurait pu être davantage traité par les chaînes dans le cadre de leurs émissions spéciales.

En 2019, dans le cadre de son rapport annuel, le CSA avait relevé avec satisfaction que les chaînes s'étaient particulièrement engagées à l'occasion de l'ouverture du Grenelle contre les violences conjugales, le 3 septembre 2019, et de la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

En revanche, **les femmes ont été bien souvent mises en avant dans des reportages comme étant aux avant-postes de la lutte contre le virus, de l'aide aux plus fragiles et de la gestion du foyer** dans un contexte de continuité pédagogique<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Les journaux et bulletins d'information ont été particulièrement nombreux à présenter de telles situations et l'émission « 7 à 8 la quotidienne » est à cet égard à signaler, même si un seul numéro a fait l'objet d'une indexation dans la présente étude, avec notamment des reportages faisant par exemple des focus sur les agents de nettoyage des services hospitaliers, principalement des femmes, les soignantes d'un EPHAD ayant décidé de s'isoler avec les pensionnaires pour leur prêter assistance et laissant leurs conjoints gérer le quotidien de leurs enfants, ou encore le suivi de l'action d'une femme médecin dans un service hospitalier accompagnant la fin de vie d'un patient.



## Conclusion

Cette étude, fondée sur un simple échantillonnage de la programmation des chaînes, ne conclue donc pas à une spécificité de la période en matière de sous-représentation des femmes sur les antennes des médias audiovisuels mais souligne particulièrement la tendance à privilégier la parole experte des hommes.

En cela, les médias ont reflété, plutôt fidèlement même, la société et dès lors les disparités structurelles qui la caractérisent (ex : une incarnation masculine du pouvoir en termes de postes décisionnaires et honorifiques dans le milieu scientifique).

La crise n'a ainsi pas mis à mal les progrès réalisés par les chaînes en matière de droits des femmes depuis cinq ans. Elles devaient pourtant faire face à la crise en préservant leur survie économique dans un contexte de baisse massive des revenus publicitaires et de difficultés de production de programmes (ex : nombreux collaborateurs en chômage partiel, équipes de journalistes en quarantaine à leur retour de terrain, etc.).

Aussi, les préconisations formulées par le CSA dans son rapport pour l'année 2019 prennent un relief particulier en cette période de crise :

- **inciter les chaînes de télévision et de radio à définir des objectifs de progression chiffrés pour améliorer la présence des femmes sur leurs antennes et notamment des expertes et des invitées politiques, en portant une attention particulière aux moments clés de l'actualité ;**
- **les encourager à poursuivre leur mobilisation contre les violences faites aux femmes en période de crise, d'autant plus si cette situation est une source possible d'augmentation des violences ;**
- **enrichir considérablement le « Guide des expertes » en prêtant une attention particulière aux thématiques susceptibles d'être liées à des situations de crise : catastrophe sanitaire, catastrophe naturelle, catastrophe industrielle, etc.**



## Annexe 1 : La méthodologie de l'étude

Pour cette étude, **le CSA s'est intéressé à des moments clés liés à l'actualité du coronavirus que sont les interventions du Président de la République<sup>24</sup> (les 12, 16 et 25 mars ainsi que le 13 avril)**. Ainsi, ont été analysés, **sur deux chaînes généralistes, deux chaînes d'information en continu et deux radios qui réalisent les meilleurs audiences - TF1, France 2, BFMTV, LCI, France Inter et RTL -**, les journaux et bulletins d'information qui s'en sont fait l'écho : les 20 heures du jour même et les 13 heures du lendemain pour les chaînes généralistes, la tranche « 22 heures - minuit » du jour même, pour les chaînes d'information en continu, et les matinales du lendemain, entre 7 heures et 9 heures, pour les radios.

**Il a choisi de compléter cette observation par l'analyse d'un second corpus se concentrant sur les émissions spéciales liées au Covid-19, diffusées sur les chaînes généralistes historiques : TF1, France 2, M6 et France 5, entre les mois de mars et de mai 2020.** Ces émissions spéciales sont pour la plupart des programmes événementiels de première partie de soirée mais peuvent également être des programmes quotidiens, essentiellement en avant-première partie de soirée, qui se consacrent uniquement ou essentiellement à cette actualité (ex : le « 7 à 8 : La quotidienne » de TF1, « C à vous » ou « C dans l'air » sur France 5). Il convient de préciser que pour ces émissions, à la périodicité quotidienne, ont été retenus quatre numéros sur la période comprise entre mars et avril, qui suivent, lorsque cela a été possible, les interventions du Président de la République. Enfin, il a été jugé utile d'indexer quelques numéros du « Magazine de la Santé » sur France 5 qui, même s'il est diffusé en début d'après-midi, est un rare exemple de programme régulier spécifiquement consacré depuis plusieurs années à la vulgarisation de l'actualité de la recherche et de la médecine dans un format long (cf. le détail des émissions visionnées figure en annexe 1).

**Ainsi, cinquante-neuf programmes, représentant un volume de près de 89 heures ont été visionnés par le CSA.** Tous les intervenants à l'antenne - plateaux, duplex et reportages - ont été indexés, **soit 2 962 personnes**. Pour chacun d'entre eux, les critères suivants ont été renseignés :

- >> sexe (les réponses possibles étant femme ; homme) ;
- >> titre, tel qu'il est indiqué à l'antenne (en incrustation ou dans les commentaires) ;

---

<sup>24</sup> Télé Indice Hebdo n°957, du 9 au 15 mars : « 24,8 : c'est l'audience en millions de 4 ans et plus de l'allocation du Président de la République relative à la pandémie de Covid-19 et retransmise le jeudi 12 mars à 20:00 par TF1, France 2, France 3, M6, C8, les chaînes d'information et L'Équipe. Elle a notamment réuni 31 % de pda pour TF1 et 27% de pda pour France 2. Ouvrant une séquence inédite dans la vie du pays, cette prise de parole présidentielle atteint un niveau historique. ».



>> modalité de présentation : est-ce qu'il bénéficie d'une présentation « complète », « partielle » ou « d'aucune présentation »<sup>25</sup> ? Et pour la télévision, dispose-t-il d'un bandeau de présentation ? (les réponses possibles étant oui ; non) ;

>> statut dans le programme (les réponses possibles étant : présentateur (trice), journaliste, expert (e)<sup>26</sup>, témoin<sup>27</sup>, témoin professionnel, témoin professionnel de santé<sup>28</sup>, témoin représentant professionnel<sup>29</sup>, personnalité politique, représentant (e) de l'État<sup>30</sup>, autre personnalité<sup>31</sup>) ;

---

<sup>25</sup> Une présentation a été considérée comme « complète » lorsque le nom, prénom et profession de l'intervenant étaient mentionnés (écrit ou oral). Elle a été considérée comme « partielle » dès que l'un de ces trois éléments manquait.

<sup>26</sup> Ont été considérées comme « expert (e) », toutes les personnes, présentes en plateau, en duplex, ou interrogées dans le cadre de reportage, occupant la position du « sachant », apportant une connaissance particulière sur le sujet abordé (santé, économie, sociologie, technologie, etc.). À noter que tous les professionnels de santé n'ont pas été automatiquement indexés en tant qu'experts (es) ; en effet, une distinction s'est opérée entre les intervenants rendant compte de leur quotidien professionnel et ceux apportant un éclairage plus large sur la situation des médecins en France, l'état de la recherche, etc. À noter que, les professionnels de santé possédant un titre - professeur, chef de service, directeur d'hôpital, etc. - ont été indexés automatiquement en « experts (es) ».

<sup>27</sup> Ont été entendues comme « témoin », toutes les personnes qui sont intervenues à l'antenne pour évoquer la manière dont elles vivaient la crise sanitaire, les mesures de confinement, l'école à la maison, etc.

<sup>28</sup> Ont été considérées comme « témoin professionnel de santé », toutes les personnes qui intervenaient, principalement dans les reportages, pour rendre compte de leur quotidien professionnel : les difficultés à exercer leur métier pendant cette période (manque de matériel, etc.), la manière dont ils vivaient la crise, etc.

<sup>29</sup> Ont été entendus comme « Témoin représentant professionnel », les intervenants professionnels interrogés pour lesquels leurs fonctions syndicales, associatives, etc. étaient indiquées.

<sup>30</sup> Les personnes suivantes ont été indexées dans cette catégorie : le Président de la République, les ministres, la porte-parole du gouvernement, le directeur général de la santé, les militaires, les policiers, etc. À noter que les députés (es), sénateurs (trices) ou chefs (fes) de partis ont été indexés dans la catégorie « personnalité politique ».

<sup>31</sup> Les personnes suivantes ont été indexées dans cette catégorie : les sportifs, les artistes, les écrivains, etc.



>> thème de leur intervention (les réponses possibles étant : « Culture-loisirs », « Économie »<sup>32</sup>, « Éducation », « Environnement », « Faits divers », « Histoire/Hommage », « International »<sup>33</sup>, « Justice », « Politique française »<sup>34</sup>, « Santé », « Société »<sup>35</sup>, « Sport », « Technologie » et « NA »<sup>36</sup>) ;

>> modalité d'intervention à l'antenne (les réponses possibles étant : « plateau », « duplex », « reportage », « voix hors champ du reportage »<sup>37</sup>, « extrait » et « recueil de propos »<sup>38</sup>).

---

<sup>32</sup> Ce thème recouvrait, entre autres, les sujets suivants : les grands secteurs économiques comme l'agriculture et l'élevage, l'industrie, le tourisme, les transports et aussi celui du monde de la finance ;

<sup>33</sup> Ce thème recouvrait, entre autres, les sujets suivants : les conflits armés ou pas, le terrorisme, la géopolitique, l'Union européenne et la vie de politique intérieure de tous les pays autres que la France ;

<sup>34</sup> Ce thème recouvrait, entre autres, les sujets suivants : la politique intérieure, les différentes élections, la sécurité du territoire, la police, la défense nationale, l'armée. À noter que les sujets relatifs aux mesures prises par le gouvernement pour s'assurer du bon respect du confinement ont été indexés sous ce thème.

<sup>35</sup> Ce thème recouvrait, entre autres, les sujets suivants : la politique sociale, l'action sociale, la démographie, la religion, les conditions de vie. Les sujets relatifs à l'organisation des familles pendant le confinement, les difficultés notamment psychologiques du télétravail, etc., ont été indexés sous ce thème.

<sup>36</sup> « Non applicable » : à titre d'exemple, ce choix a été effectué par l'indexeur lorsqu'il a été amené à indexer un présentateur de journal télévisé.

<sup>37</sup> Le ou la journaliste qui a réalisé le reportage et qui prête sa voix.

<sup>38</sup> Le cas s'est trouvé à la radio ; c'est lorsqu'un journaliste recueille les propos d'un intervenant, on ne l'entend pas nécessairement dans le sujet mais son nom est rappelé par le présentateur.



## Annexe 2 : Liste des programmes visionnés dans le cadre de l'étude

Chaîne	JT 20 heures	JT 13 heures	Émission spéciale	Tranche
<b>TF1</b>	12-mars	13-mars	26 mars, 19h15 : "7 à 8 la quotidienne"	∅
	16-mars	17-mars	2 avril, de 20h à 22h15 : émission spéciale avec Edouard Philippe	
	25-mars	26-mars		
	13-avr	14-avr		
<b>France 2</b>	12-mars	13-mars	3 mars, 21h : "Coronavirus : posez vos questions"	∅
	16-mars	17-mars	12 mars, 21h : "Envoyé spécial"	
	25-mars	26-mars	16 mars, 21h : "Vous avez la parole"	
	13-avr	14-avr	24 mars, 21h : "Ensemble avec nos soignants"	
	∅	∅	26 mars, 21h : "Vous avez la parole"	
	∅	∅	2 avril, 21h, soirée 2 l'info : "Envoyé spécial" et "Complément d'enquête", consacrés au Coronavirus	
	∅	∅	9 avril, 21h : "Envoyé spécial" 16 avril, 21h : "Et après ?"	
<b>France 5</b>	∅	∅	13 mars, 17h45 : "C dans l'air"	∅
			17 mars, 17h45 : "C dans l'air"	
			26 mars, 17h45 : C dans l'air	
			14 avril, 17h45 : "C dans l'air"	
			13 mars, 13h40 : Magazine de la santé	
			17 mars, 13h40 : Magazine de la santé	
			26 mars, 13h40 : Magazine de la santé	
			14 avril, 13h40 : Magazine de la santé	
			10 mars, 20h55, numéro spécial du "Magazine de la santé"	
			17 mars, 20h55, numéro spécial du "Magazine de la santé"	



			31 mars, 20h55, numéro spécial du "Magazine de la santé"	
			07 avril, 20h55, numéro spécial du "Magazine de la santé"	
			14 avril, 20h55, numéro spécial du "Magazine de la santé"	
<b>M6</b>	∅	∅	8 mars, 20h30 : "E=M6"	∅
			29 mars, à partir de 20h30 : "Zone interdite"	
			29 mars, à partir de 22h30 : "Enquête exclusive"	
			3 mai, 21h : "Capital"	
<b>BFM TV</b>	∅	∅	∅	12 mars, 22h à minuit
				16 mars, 22h à minuit
				25 mars, 22h à minuit
				13 avril, 22h à minuit
<b>LCI</b>	∅	∅	∅	12 mars, 22h à minuit
				16 mars, 22h à minuit
				25 mars, 22h à minuit
				13 avril, 22h à minuit
<b>France Inter</b>	∅	∅	∅	13 mars, matinale 7h à 9h
				17 mars, matinale 7h à 9h
				26 mars, matinale 7h à 9h
				14 avril, matinale 7h à 9h
<b>RTL</b>	∅	∅	∅	13 mars, matinale 7h à 9h
				17 mars, matinale 7h à 9h
				26 mars, matinale 7h à 9h
				14 avril, matinale 7h à 9h